Document de consultation : Accompagnement à la mise en œuvre de la phase de fin du projet Nãhiti

1. Présentation générale du projet

Le projet Nãhiti : Nouvelles ApprocHes pour l'Innovation et la Technologie dans les Îles de Polynésie française a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets du Plan d'Innovation Outre-Mer (PIOM) inscrit dans le Plan France 2030 et opéré par la Caisse des Dépôts.

Avec l'Université de la Polynésie française (UPF) comme chef de file, Nãhiti est un projet collégial porté l'ensemble des partenaires universitaires, des organismes de recherche et d'innovation, des instances du Pays, des acteurs socio-économiques impliqués dans la recherche et l'innovation sur le territoire polynésien.

La durée de déploiement est de 43 mois (du 01/06/2023 au 31/12/2026) avec une durée de mise en œuvre du projet de 36 mois (du 16/08/2023 au 15/08/2026) dans le cadre d'un accord de consortium fédérant l'ensemble des partenaires du projet listés ci-dessus.

Son budget est de 1,45 millions € dont 1 million € de subvention France 2030.

L'objectif principal du projet Nãhiti est de structurer l'écosystème d'innovation sur le territoire polynésien, à travers deux volets principaux et d'un volet transversal :

- Volet 1 : Sensibilisation et formation à la valorisation de la recherche publique et au transfert, à l'innovation et à l'entrepreneuriat (3 actions).
- Volet 2 : Soutien à l'émergence et au développement de projets innovants et de start-up (5 actions)
- Volet Transversal : gouvernance et pilotage

Cette démarche de formation et d'accompagnement aux projets innovants est conduite selon un double périmètre : un périmètre large, via une ouverture du dispositif à l'ensemble des

usagers du territoire polynésien (étudiants et élèves, doctorants, postdoctorants, chercheurs et enseignants chercheurs, porteurs de projets, entrepreneurs) ; et un périmètre resserré, via un accompagnement intensif (Programme POLYNNOV) proposé à trois cohortes de porteurs de projets sélectionnés pour leur potentiel, avec renouvellement périodique tous les deux ans.

La deuxièmes et troisièmes cohortes de bénéficiaires de cet accompagnement intensif POLYNNOV sélectionnés au terme d'un processus d'Appel à Manifestation d'Intérêt évalué par un Jury d'experts reconnus nationalement sont en cours d'accompagnement jusqu'au 31/08/2026 (12 projets actuellement accompagnés).

Nãhiti rentre actuellement dans sa phase de fin de projet et de pérennisation associée des différentes actions au sein de l'UPF et des parties prenantes du projet (RESIPOL French Tech et CCISM notamment).

L'accord de consortium du projet consigné par l'ensemble des partenaires se terminera en août 2026.

Actuellement, 3 actions sont finalisées et 6 actions sont encore en cours et seront finalisées d'ici l'été et la fin de l'année.

Le taux d'avancement global sur les livrables du projet est de 60% à date.

L'équipe projet est actuellement composée de trois chargée d'affaire dont deux en charge notamment du pilotage du projet.
Les missions des deux chargés d'affaires en charge du pilotage se termineront respectivement en juillet et août 2026.

L'équipe projet est rattachée au Service Recherche, Partenariats et Innovation (SRPI) de l'UPF.

La date de fin du projet est fixée par l'opérateur au 31 décembre 2026.

Enfin, la demande complète de versement du solde doit parvenir à l'opérateur dans un délai maximum d'un mois après la date de fin du projet soit au plus tard le 31/01/2027.

2. Objet de la consultation et prestations attendues

Un accompagnement est souhaité afin d'apporter un soutien expert à l'Université de la Polynésie Française, cheffe de file du projet, dans la phase de finalisation du projet Nãhiti et pour en assurer sa clôture.

La mission se déroulera en trois phases successives.

Phase 1 de passation (fin avril au 10 juillet) :

Cette première phase visera notamment à la prise de connaissance par le prestataire :

- Du projet et de son architecture (fiches actions et livrables attendus).

- De la structure de stockage des données mise en place par l'équipe projet (dossier partagé sur serveur, Teams, boîte mail partagée).
- De la convention de financement entre la Caisse des dépôt et l'Université de la Polynésie Française.
- De l'accord de consortium Nãhiti avec l'ensemble des partenaires.
- Du budget du projet et de son état d'avancement.
- Des outils de pilotage budgétaires et financier de l'établissement pour la réalisation des états des dépenses (Power BI).
- Du rétroplanning d'ici la phase de fin de projet et de clôture.
- Du rapport d'avancement réalisé et transmis à la CDC à mi-projet (printemps 2024) et comprenant un bilan financier intermédiaire et un bilan technique intermédiaire du projet.
- Des indicateurs du projet à compléter (indicateurs spécifiques du projet à compléter).
- Des indicateurs du dispositif d'évaluation France 2030 (indicateurs socles France 2030).
- Du tableau de suivi des indicateurs spécifiques et du tableau de suivi des indicateurs socles France 2030 complété à date mis à jour à date.
- Du format du bilan financier et du bilan technique attendu.
- Des différents livrables produits à date.
- Du tableau de suivi des livrables attendus d'ici la fin du projet.

Le prestataire aura la possibilité de participer avec les chargés d'affaire et autant que de besoin pour la collecte d'information aux instances de pilotage du projet (comité de pilotage, comité de suivi présidé par l'État et constitué de l'UPF et des représentants de la CDC Banques des Territoires).

A partir de cette prise de connaissance des principaux éléments et outils de pilotage du projet, le prestataire identifiera :

- Les livrables produits sur la période entre le bilan à mi-projet déjà transmis au printemps 2024 et la fin du projet (nécessaires à la rédaction du bilan technique final).
- Les livrables attendus entre juillet 2026 et le 31/12/2026, date de fin du projet.
- Les éléments chiffrés nécessaires à la mise à jour des indicateurs spécifiques du projet et des indicateurs du dispositifs d'évaluation France 2030.

Il proposera également un premier état des dépenses du projet.

 Livrables attendus : livrables produits entre le bilan à mi-projet et juillet 2026, livrables attendus entre juillet 2026 et le 31/12/2026, mise à jour du tableau de suivi des indicateurs, structure du bilan technique final et état des dépenses du projet à date.

Une phase 2 de consolidation (août à décembre) :

- Appui à la préparation du comité de suivi sur la période
- Suivi de la finalisation des derniers livrables et notamment :
 - o Le bilan de la semaine de la valorisation avec l'UM et la SATT AxLR organisé par l'UPF et les partenaires académiques de Nãhiti en octobre. o La transmission des bilans et états des dépenses certifiés à intégrer des dernières actions opérées

par la CCISM (structuration de l'offre d'accompagnement à l'accélération) et la French Tech Polynésie (événement international sur l'innovation prévu en décembre) ainsi que la venue de la SATT AxLR et de l'Université de Montpellier pour la semaine d'accompagnement à la détection, la valorisation et au transfert prévue en octobre.

- Consolidation des éléments attendus et de l'ensemble des livrables du projet Consolidation du bilan financier final.
- Rédaction du bilan technique final.
- Mise à jour finale du tableau de suivi des indicateurs spécifiques et du tableau de suivi des indicateurs socles France 2030.

 Livrables attendus : Consolidation finalisée de l'ensemble des livrables produits dans le cadre du projet et attendus par le financeur et notamment l'ensemble des livrables du projet, le bilan financier final, le bilan technique final et les tableaux des indicateurs spécifiques du projet et des indicateurs socles France 2030.

Une phase 3 de consolidation des documents finaux et d'appui au dépôt (janvier)

Compte tenu de la date-limite de dépôt de l'ensemble des éléments de bilan fixée au 31 janvier 2027, l'ensemble des missions de consolidation des éléments à déposer pour la demande du solde devront être achevées le 18 janvier 2027 au plus tard.

- Préparation de l'ensemble des éléments finaux attendus par le financeur pour le versement du solde avant le 19 janvier 2027.
- Process de dépôt des éléments finaux du projet sur la plateforme du financeur.
- Facturation de la dernière tranche de prestation pour intégration à l'état des dépenses certifié par l'agent comptable avant dépôt de l'ensemble des éléments par l'UPF à partir du 19 janvier 2027 et avant le 31 janvier 2027.

 Livrables attendus : Transmissions avant le 19 janvier 2027 de l'ensemble des éléments attendus par le financeur et notamment la lettre de demande de versement de la subvention, les livrables du projet, le bilan financier, le bilan technique et les indicateurs. Support à l'UPF pour la préparation au dépôt de l'ensemble des pièces.

2. Modalités d'intervention et pilotage de la mission

La mission sera conduite préférentiellement en modalité hybride avec une partie en présentiel. La modalité entièrement distancielle en fonction de la localisation de l'opérateur désigné pourra éventuellement être discutée mais n'est pas privilégiée. Si proposée, la proposition devra intégrer clairement les modalités d'organisation en distancielle de la prestation (prise en compte du décalage horaire notamment, partage des données, …).

Le comité de pilotage de la mission comprendra :

- Pour la phase 1 les deux chargés d'affaire en charge du pilotage notamment ainsi que, autant que de besoin, le responsable du Service Recherche, Partenariats et Innovation (SRPI) de l'Université de la Polynésie française (UPF).
- Pour les phases 2 et 3, le responsable Service Recherche, Partenariats et Innovation (SRPI) de l'Université de la Polynésie française (UPF) et la chargée d'affaire en charge du partenariat et de la valorisation de la recherche du projet Nãhiti sur les livrables ou indicateurs des actions dont elle a la charge notamment ou d'autres personnes impliquées dans le projet.

Des points d'étape réguliers (hebdomadaires ou bi-mensuels) seront conduits avec le Comité de pilotage de la mission.

3. Termes de la consultation et modalités de participation

Le budget estimé pour cette consultation est de 25 000 € TTC / 2 975 000 XPF conditionné à l'acceptation de la demande de modification budgétaire par le financeur (demande en cours, réponse attendue à partir du 14 avril).

Les propositions d'intervention sont attendues avant le vendredi 17 avril 2026 12h00 heure locale). Le début des travaux est envisagé pour le 24 avril 2026 (conditionné à l'acceptation de la demande de modification budgétaire par le financeur).

Les dossiers de candidature doivent être transmis par voie électronique sous forme de document pdf unique aux adresses : gestion-recherche@upf.pf et nahiti@upf.pf Les dossiers comprendront les éléments décrits ci-après :

- Méthodologie d'intervention détaillée avec calendrier associé
- Présentation de la société avec références et CVs des intervenants Devis TTC
- Relevé d'identité bancaire ou document équivalent mentionnant les informations suivantes :
 - Compte ouvert au nom de
 - Établissement bancaire (nom et adresse)
 - Numéro de compte
 - Code BIC ou SWIFT (ou autre si compte étranger)

L'UPF se réserve la possibilité de négocier avec les candidats dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Elle se réserve également la possibilité de recevoir les candidats présélectionnés pour un entretien en visioconférence entre le 20 et le 23 avril 2025.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Tarif : 20 %
- Qualité de la méthodologie proposée : 40 %
- Expérience dans l'appui au pilotage de projets préférablement dans le domaine de l'innovation : 20%
- Connaissance de l'écosystème local d'innovation et du territoire : 20%

5. Modalités de paiement

Les sommes seront réglées dans un délai global de paiement de trente (30) jours à compter de la date de réception de la facture par l'UPF ou de la date de service fait s'il est postérieur à la date de réception de la facture.

La prestation sera réglée sur présentation d'une facture conforme et selon les modalités suivantes :

- Avance possible à hauteur maximale de 20%
- Paiement du solde sur service fait

Le taux de TVA applicable sera celui en vigueur à la date du service fait. Si le titulaire est établi hors de la Polynésie française, il autorise l'UPF à procéder à l'auto-liquidation de la TVA conformément à l'article 340-8 du code des impôts polynésien.

6. Durée de la prestation

Le contrat est conclu jusqu'au 18 janvier 2027 inclus.

7. Confidentialité

Conformément à l'article 5 – Confidentialité de la convention de financement entre la Caisse des dépôt et l'Université de la Polynésie Française, dès la présente consultation (ensemble des documents transmis), pendant l'exécution du contrat et pendant cinq (5) ans après la date du dernier paiement, le cabinet de conseil et en particulier les consultants impliqués dans doivent préserver la confidentialité de toutes les données, de tous les documents ou de tout autre matériel (sous quelque forme que ce soit) qui sont divulgués (par écrit ou oralement) et qui concernent le travail effectué dans le cadre du contrat (« informations confidentielles »).

Sauf accord contraire, ils ne peuvent utiliser les informations confidentielles que pour la mise en œuvre du contrat.

Le cabinet de conseil et en particulier les consultants impliqués dans l'accompagnement au dépôt doivent respecter la stricte confidentialité de leurs travaux dans le cadre du contrat, et notamment ne pas divulguer (directement ou indirectement) d'informations confidentielles relatives à la sans l'accord écrit préalable du commanditaire.

Si le commanditaire met à disposition des documents ou des informations par voie électronique pour le travail à distance, le cabinet de conseil et en particulier les consultants impliqués dans l'accompagnement au dépôt sont tenus d'assurer une protection adéquate et de renvoyer, d'effacer ou de détruire les documents ou les informations toutes les informations confidentielles après la fin de l'évaluation (si cela lui a été demandé).

Les obligations de confidentialité ne s'appliquent plus si :

- le commanditaire accepte de libérer le cabinet de conseil et les consultants impliqués dans l'accompagnement au dépôt des obligations de confidentialité ;

- les informations confidentielles sont rendues publiques par d'autres voies ;
 la divulgation des informations confidentielles est exigée par la loi.

8. Liste des annexes

- ANNEXE 1 : Le projet déposé à l'AAP PIOM France 2030 et le cahier des fiches actions
- ANNEXE 2 : Annexe 6 – Modèle de bilan financier de la convention de subvention PIOM Nãhiti UPF – CDC
- ANNEXE 3 : Annexe 7 – Modèle de bilan technique de la convention de subvention PIOM Nãhiti UPF - CDC